

2JMF
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 13 Place Roger Levanneur
95160 MONTMORENCY
Immatriculée au RCS de PONTOISE
SIRET N° 837 645 647 00012 - NAF : 5610A

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 9 FEVRIER 2026

Je soussigné Monsieur Jean, Baptiste DI MONTAGLIARI agissant en qualité de président et de seul associé de la société 2JMF prend les décisions ci-après concernant :

- La modification de l'objet social ;
- Le transfert du siège social de la société ;
- La suppression du Nom Commercial ;
- Le constat de la cession d'actions et le passage de la société unipersonnelle en société pluripersonnelle ;
- Nomination de Madame DI MONTAGLIARI née BRUNEAU Lucie en tant que Directrice Générale ;
- La modification corrélative des statuts de la société ;
- Les pouvoirs au porteur

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide la modification de l'objet social de la société. Il décide que les activités de la société seront désormais :

- L'activité de Holding patrimoniale pour la gestion d'investissements mobiliers et immobiliers,
- Le conseil aux entreprises notamment dans les domaines de la gestion, du commerce, du suivi et de la communication,
- Les services de conciergerie aux particuliers et aux professionnels,
- La conception, l'animation et la commercialisation de formations,
- L'organisation et la gestion d'événements professionnels ou privés,
- Les activités liées à l'aménagement intérieur des bâtiments : conseil en décoration, achat et vente d'objets et produits liés à l'activité,
- La location de matériels en lien avec les activités précitées,
- L'achat, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble,
- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de

- souscription, d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et de licences
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, technique, commerciale, financier ou autres,
 - La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement, la prise, l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
 - Et de manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de procéder au transfert du siège social de la Société actuellement au 13 Place Roger Levanneur – 95160 MONTMORENCY, au 181 Strada di Caralivu – 20220 MONTICELLO, à compter de ce jour.

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide la suppression du nom Commercial « LE BELLEVUE ».

QUATRIEME DECISION

L'associé unique constate la cession d'actions intervenue entre Monsieur Jean, Baptiste DI MONTAGLIARI et Madame Lucie DI MONTAGLIARI née BRUNEAU. De fait, il constate que la société devient pluripersonnelle.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique constate la nomination de la directrice Générale pour une durée indéterminée :

Madame Lucie DI MONTAGLIARI née BRUNEAU
Née le 27 août 1990 à VERNON (27200),
Demeurant à MONTICELLO (20220) – 181 Strada di Caralivu

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide, en conséquence des décisions ci-dessus, de modifier, ainsi qu'il suit, l'article 2, 3, 5 et 6 des statuts :

Article 2 « DENOMINATION SOCIALE »

Ancienne rédaction :

La dénomination de la Société est : 2JMF

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, cette dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du numéro d'identification de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Le nom commercial de la société est : « LE BELLEVUE »

Nouvelle rédaction :

La dénomination de la Société est : 2JMF

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, cette dénomination sociale doit toujours être précédée ou suivie immédiatement des mots « Société par actions simplifiée » ou des initiales « SAS » et de l'énonciation du montant du capital social ainsi que du numéro d'identification de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Article 3 « OBJET SOCIAL »

Ancienne rédaction :

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et dans tous pays sous réserve des autorisations administratives nécessaires dans les limites de la réglementation en vigueur :

- Restauration traditionnelle avec service à la table ou fourniture au comptoir d'aliments et des boissons, consommation sur place, vente à emporter, traiteur,
- Organisation d'évènements sur place, Mise à disposition de l'espace,
- Les ventes et les prestations pourront être réalisées auprès de particuliers, professionnels ou établissements publics,
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, par voie de prise d'intérêts, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement dans toutes sociétés existantes ou à créer, par voie de conclusion de tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de conclusion de

tous types de contrats commerciaux ; l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités ; et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, économiques, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire.

Nouvelle rédaction :

La Société a pour objet, directement ou indirectement en France et dans tous pays sous réserve des autorisations administratives nécessaires dans les limites de la réglementation en vigueur :

- L'activité de Holding patrimoniale pour la gestion d'investissements mobiliers et immobiliers,
- Le conseil aux entreprises notamment dans les domaines de la gestion, du commerce, du suivi et de la communication,
- Les services de conciergerie aux particuliers et aux professionnels,
- La conception, l'animation et la commercialisation de formations,
- L'organisation et la gestion d'événements professionnels ou privés,
- Les activités liées à l'aménagement intérieur des bâtiments : conseil en décoration, achat et vente d'objets et produits liés à l'activité,
- La location de matériels en lien avec les activités précitées,
- L'achat, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tout immeuble,
- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises françaises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et de licences
- Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, technique, commerciale, financier ou autres,
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement, la prise, l'acquisition, l'exploitation, ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et de manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Article 5 « SIEGE SOCIAL »

Ancienne rédaction :

Le siège social de la Société est fixé
13 Place Roger Levanneur
95160 Montmorency

Nouvelle rédaction :

Le siège social de la Société est fixé
181 Strada di Caralivu
20220 MONTICELLO

SEPTIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications, partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, l'associé unique a rédigé et signé le présent procès-verbal qui sera inséré sur le registre des décisions.